

INTERVENTIONS EN LOGEMENT SOCIAL

VILLE DE

LE LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Rôle de la ville

- Assurer l'équité et la mixité sociale
- Aider les ménages à faibles revenus et à revenus modestes à se loger
- Offrir des logements abordables et de qualité

LE LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Son importance pour la cohésion sociale



Réduire les effets de la **pauvreté** et prévenir l'instabilité résidentielle



Favoriser **l'intégration socioprofessionnelle**



Garantir la sécurité



Assurer un parcours résidentiel



Assurer une offre de qualité dans tous les quartiers et près des services



Faciliter le développement de logements répondant aux besoins des familles nombreuses et des personnes à mobilité réduite

Rôle de la ville

LE LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Une offre de logement pour des personnes que l'on côtoie au quotidien

- La clientèle est constituée de ...
 - 50 % de ménages à faible revenu, c'est :
 - 1 personne ayant un revenu maximum 29 000 \$
 - 4 personnes ayant un revenu familial maximum 39 500 \$
 - 50 % de ménages à revenu modeste, c'est :
 - 1 personne ayant un revenu maximum 46 800 \$
 - 4 personnes ayant un revenu familial maximum 93 600 \$

LE LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Une obligation du gouvernement du Québec

- La ville est encadré légalement pour soutenir la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires
- Inscrit dans la Charte de la Ville de Québec
 - Article 93 de la Charte de la Ville : obligation de prévoir une enveloppe budgétaire pour traiter les unités allouées par le gouvernement

LE LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

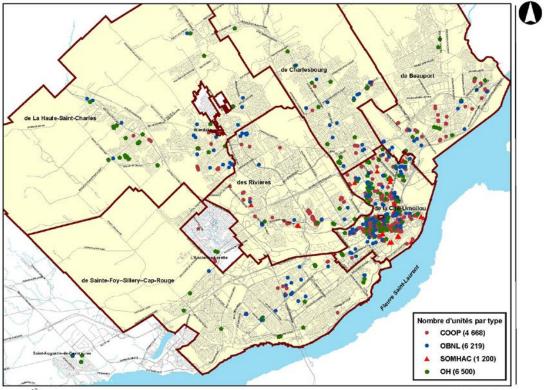
Le Programme Accès Logis Québec

- Un programme d'aide de la Société d'habitation du Québec, en partenariat avec la Ville de Québec, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.
- Rôle de la ville mandataire :
 - Analyse du besoin
 - Analyse technique et financière des projets
 - Suivi des travaux
 - Autorisation des déboursés

Son importance Clientèle Encadrement Le programme AccèsLogis Réalisations Appréhensions



LOCALISATION DES PROJETS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE





Rôle de la ville

RÉALISATIONS

Exemple de projet de logement social



Les Habitations du Trait-Carré

733-735, Boul Louis XIV 41 logements Converti en 2000

RÉALISATIONS

Exemple de projet de logement social



Un toit en réserve de Québec Villa des Diamants

1313, boul Louis XIV 101 logements Réalisé en 2013

RÉALISATIONS

Exemple de projet de logement social



OMHQ – Habitation des Roses

4235, des Roses 54 logements Réalisé en 2017 Rôle de la ville

LE LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Des appréhensions qui ne reflètent pas la réalité

Stationnement

- Norme en logement social : 0,25 case de stationnement
- Moyenne pour la ville : entre 0,5 et 0,75 par projet

Variation de la valeur foncière

Aucun impact négatif identifié

RÈGLEMENTATION D'URBANISME



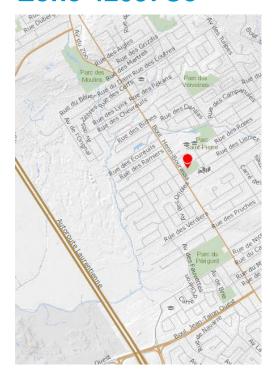
Règlement spécial:

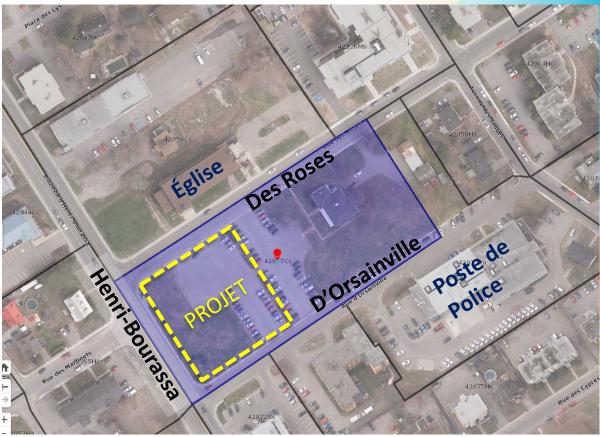
Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie des lots numéros 1 282 440 et 4 778 891 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1412

LOCALISATION



Zone 42057Cc





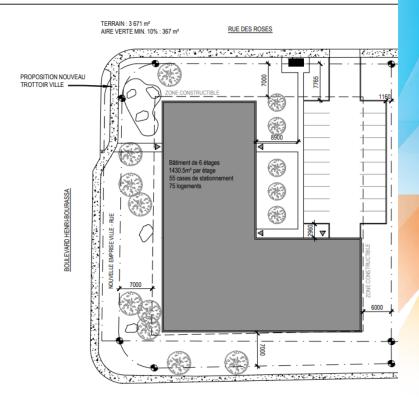
RÉGLEMENTATION D'URBANISME



Normes particulières

- Autoriser un usage résidentiel (H1 logement)
- Autoriser un bâtiment de 6 étages (au lieu de 5)
- Autoriser une aire de stationnement devant la façade du côté de la rue des Roses

IMPLANTATION





MERCI!